



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

POLICE MUNICIPALE

Police Municipale

16 av de l'Hers

31450 Baziege

Tel : 06/70/74/26/84

Fax : 05/61/81/87/87

Mail : pm.baziege@wanadoo.fr

A Madame, Monsieur,

Objet : déclaration chien 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

PIECES A FOURNIR

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi du 20 juin 2008 et aux articles L211-13, L211-13-1, et L211-14 du code rural, afin de déclarer votre chien, veuillez nous communiquer dans les plus brefs délais les originaux des documents référencés ci-dessous :

- une pièce d'identité en cours de validité avec justificatif de domicile,
- l'acte intégral de naissance avec toutes mentions, ou autorisation de détention du juge de tutelle,
- l'attestation d'aptitude à la détention d'un chien (cf. liste préfectorale ci-jointe),
- l'évaluation comportementale de l'animal (cf. liste préfectorale ci-jointe),
- la carte d'identité du chien avec N° de puce ou de tatouage,
- le certificat de vaccination antirabique en cours de validité,
- une attestation d'assurance de responsabilité civile avec spécification de la prise en charge, de l'animal en cours de validité,
- le certificat de stérilisation pour les chiens de 1^{ère} catégorie
- le livret généalogique délivré par la société nationale canine pour les chiens de 2^{ème} catégorie - hors rottweilers (sans ce document, votre chien sera considéré en première catégorie)

Rappelons que tout chien de première ou deuxième catégorie doit être muselé et tenu en laisse par une personne majeure (Cf article L211-16 du code rural).

Vous vous trouvez actuellement en infraction, conformément aux articles L211-11-II/III, L215-1, L215-2-1 et L215-4 du code rural, si votre chien n'est pas déclaré. Veuillez nous communiquer ces documents pour obtenir votre permis de détention de chien dangereux, faute de quoi, votre dossier sera aussitôt transmis auprès de M. le Procureur de la République.

Dans l'attente de votre dossier, veuillez agréer Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le BCP
Virginie Wafflart

Le Maire
Robert Gendre